

## Règlement

# Concours d'architecture ONDULINE 2017/2018

## Présentation générale

La marque Onduline® a été lancée en France dans les années 40 avec l'introduction de sa première **solution de toiture innovante**.

Onduline® est implantée **depuis 1994** à Yainville dans le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande et Onduclair (production de la gamme plastique) **depuis 1992** à Comines. L'usine Onduline a obtenu de nombreuses récompenses dont **le prix de l'environnement** pour l'industrie décerné par l'APAVE en 1994 et les certifications **ISO 9001** en 1997, **ISO 14001** en 2000 et **ISO 18001** en 2012.

Aujourd'hui Onduline® est présent **dans plus de 120 pays** dans le monde entier et offre des solutions performantes primées comme des systèmes de toiture et de bardage, d'éclairage, de sous-toiture et des parois de protection. Nos solutions protègent des maisons individuelles, maisons collectives, bâtiments de loisirs, clubs, restaurants, commerces, ainsi que des institutions, bâtiments publics, des bâtiments industriels ou agricoles partout dans le monde.

### 1. Conditions d'inscription et de participation

L'inscription au concours national d'architecture « Concours jeunes architectes ONDULINE» est gratuite et ouverte à tous les étudiants inscrits dans une école française d'architecture pour l'année 2017-2018.

Les participants peuvent concourir seuls ou en équipe.

Ils pourront être accompagnés d'un enseignant identifié comme « tuteur » du projet. L'enseignant-tuteur aura pour rôle de valider le choix du site et d'accompagner les participants dans la réalisation de leur projet.

Le projet pourra être traité par les étudiants indépendamment de leurs études ou dans le cadre des enseignements de leur cursus.

### 2. Sujet

Les candidats devront proposer un projet de construction architectural dans un ERP - gymnase accueillant des manifestations nationales (handball, football, tennis, etc.), ou tertiaire en utilisant des produits ONDULINE **transparents** (PC/PLR/PCMW/THERMO) **et opaques** (ONDULINE CLASSIC/ONDUCLAIR COLOR/ONDUCLAIR PROTECT).

### 3. Contenu des projets

Les dossiers doivent se composer des éléments suivants :

Une maquette (30cm x 30 cm x 30 cm maximum)

Une planche format A0 :

- Une note d'intention présentant :
  - Le concept du projet,
  - Sa faisabilité technique et économique,
  - Les critères de mise en œuvre
  - Le statut (ERP, tertiaire)
  - Usage envisagé du bâtiment

- L'échelle graphique et l'orientation géographique.
- Le nom, prénom, qualité et adresse postale et adresse e-mail du (ou des) participant(s),
- Le nom et l'adresse de (ou des) école(s),
- Le nom, prénom, N° de téléphone et adresse e-mail de l'enseignant-tuteur.

A joindre au dossier :

- Une copie des cartes d'étudiants ou un certificat d'inscription à une école française,
- Une attestation de l'enseignant-tuteur du projet (modèle fourni en annexe).

L'ensemble de ces éléments devront être enregistrés au format PDF, avec une définition de 300 dpi pour la planche. La planche a vocation à être imprimée en format A0.

Tous les documents devront être rédigés en français.

#### **4. Calendrier**

- Septembre 2017 : annonce du concours et publication du règlement du concours
- 15 novembre 2017 : date limite d'inscription au concours
- 15 avril 2018 à 12h00 (midi) : date limite pour l'envoi du dossier numérique de participation par voie électronique ou postale
- Juin - juillet 2018 : cérémonie de remise des prix à Paris
- 31 août 2018 : date limite de publication des résultats du concours sur le site Onduline

#### **5. Déroulement et critères d'évaluation**

Les critères d'évaluation seront :

- La qualité architecturale du projet, mettant en avant l'utilisation des matériaux ONDULINE de façon pertinente,
- La reproductibilité du projet présenté, ou de certaines de ses composantes,
- L'originalité et les qualités innovantes de la solution proposée,

#### **6. Sélection des lauréats**

Les propositions des équipes seront examinées par un jury composé :

- Du directeur d'une des écoles participantes au concours
- Des membres de la direction ONDULINE France
- D'un architecte
- Des internautes

Les résultats des délibérations du jury, ainsi que les projets lauréats seront publiés sur le site ONDULINE au plus tard le 31 août 2018.

#### **7. Modalités d'inscription**

Les candidats devront s'inscrire par e-mail [info@onduline.fr](mailto:info@onduline.fr) au plus tard le 15 novembre 2017. Un message de confirmation est indiqué une fois le formulaire dûment complété.

## **8. Remise des projets**

Le dossier de participation est composé de fichiers numériques (planche, note descriptive et explicative, copies des cartes d'étudiant et attestation de l'enseignant-tuteur) enregistrés au format PDF sur clé USB.

Les fichiers numériques seront adressés à ONDULINE avant le 15 avril 2018 à 12h00 (midi)

par courrier

ONDULINE Rue Du Bac

Concours Architecture

76480 Yainville

Par email

[info@onduline.fr](mailto:info@onduline.fr)

## **9. Informations - Questions**

Des ressources documentaires seront disponibles sur le site de ONDULINE ([www.onduline.fr](http://www.onduline.fr))

Les participants pourront adresser leurs questions complémentaires par e-mail ([info@onduline.fr](mailto:info@onduline.fr)),

## **10. Remise des prix**

Une cérémonie de remise des prix aura lieu en Juin ou Juillet 2018 :

- Le lauréat 1er prix recevra 5 000 €,
- Le lauréat 2ème prix recevra 3 000 €,
- Le lauréat 3ème prix recevra 2 000 €,

Toutefois, si la qualité des projets remis ne correspond pas au niveau attendu, l'organisateur du concours se réserve le droit de ne pas attribuer tous les prix aux lauréats.

## **11. Droits de propriété et publicité des projets**

Les participants cèdent aux organisateurs, à titre non exclusif et dans les limites mentionnées ci-après, leurs droits patrimoniaux sur les projets mentionnés à l'article 1er du présent règlement.

Cette cession de droits est limitée à l'exploitation des projets dans le cadre de l'organisation du concours « ONDULINE ». Elle est consentie à titre gratuit pour la durée des droits de propriété littéraire et artistique et pour le monde entier.

La présente session confère aux organisateurs la faculté d'exercer personnellement ou par l'intermédiaire d'un tiers les droits patrimoniaux des participants, selon les destinations suivantes.

Au titre du droit de représentation, les organisateurs ont le droit d'exposer les projets, pour les manifestations en France et à l'étranger, que l'accès soit gratuit ou payant, et le droit de diffuser les projets sur le réseau Internet dédié au concours à titre de consultation publique.

Au titre du droit de reproduction, les organisateurs ont le droit de reproduire, les projets sur tout support - papier, audiovisuel, magnétique, photographique, optique, numérique - connu ou inconnu à ce jour et de stocker les projets sous forme de fichier numérique en vue de leur diffusion sur le réseau Internet mentionné ci-dessus.

Tous les droits dont l'exploitation n'est pas expressément autorisée selon les termes du présent article, demeurent réservés sauf accord contractuel spécifique à intervenir entre les organisateurs et les participants. Ces derniers s'en-gagent à mentionner le nom des organisateurs lors de l'exploitation de leurs projets.

## **12. Clause de confidentialité**

ONDULINE se réserve le droit de la première présentation publique des projets.

## **13. Contestations, recours, responsabilités**

Le dépôt d'un dossier dans le cadre du présent concours est réputé valoir acceptation du présent règlement.

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le présent concours quel qu'en soit le motif. Ils s'engagent à en informer les participants mais leur responsabilité ne saurait être engagée par ce fait.

L'interprétation du présent règlement est de la seule compétence des organisateurs.

ONDULINE  
Rue du Bac  
76480 Yainville

ONDUCLAIR  
Rue René Descartes  
59560 Comines

ANNEXE : Modèle d'attestation de l'enseignant-tuteur

Je, soussigné ....., enseignant dans le cadre des exercices de projet architectural ou urbain de l'École Nationale Supérieure de ..... certifie avoir pris connaissance du programme et de la situation du projet présenté par Mme/M ..... , étudiant inscrit à l'ENSA ..... dans la période 2017-2018, au concours national d'architecture "concours jeunes architectes Onduline" 2016--2017.

Fait à ..... le ...../...../2017

Signature